

Droits et obligations des agents de la Fonction Publique Hospitalière ^{DROBFPH}

La formation proposée est axée sur la compréhension des obligations des agents de la fonction publique hospitalière mais aussi leurs droits, qu'ils soient titulaires ou contractuels, à la lecture de la nouvelle Loi déontologie du 20 avril 2016. Les droits et obligations seront abordés à travers des études de cas pratiques en lien avec l'exercice professionnel des participants, des cas de jurisprudence où le non-respect des obligations a été sanctionné et enfin des retours d'expériences vécues en établissement sanitaire ou médico-social.

Présentiel - Synchron

Public Visé

Responsable et gestionnaire de personnels territoriaux, tout agent de la fonction publique hospitalière

Pré Requis

Aucun

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Avoir une première approche de l'organisation hospitalière
Appréhender les valeurs fondamentales du service public hospitalier, notamment la mission d'intérêt général et la notion de continuité du service public
Connaitre et comprendre les droits et obligations des agents titularisés et contractuels
Connaitre les notions de base de la carrière des agents de la fonction publique

Méthodes pédagogiques

Beaucoup de tests et d'exemples concrets en lien direct avec les besoins des participants
Des techniques directement mobilisables dans le cadre de leurs fonctions
Formation axée sur la mise en pratique
Méthode participative
Alternance de cours et d'exercices dirigés ou en autonomie
Travaux individuels et corrections collectives
Evaluation croisée et partage de bonnes pratiques

Moyens pédagogiques

1 ordinateur par stagiaire (si besoin)
Salle de formation claire, climatisée et spacieuse
Tableau blanc
Vidéo projecteur
Support de cours

Parcours pédagogique

Les valeurs fondamentales de la Fph au service de la prise en charge de l'utilisateur
Comprendre l'évolution des textes et de la mission de la Fph
La force de la Fph
Une mission adaptée aux besoins de l'utilisateur, dans le respect de la neutralité et de la laïcité

Les obligations des agents
Le secret professionnel
L'obligation de discrétion
L'obligation de réserve de l'agent
La notion de secret partagé

Les responsabilités de l'agent
Les obligations face à la justice / la police
L'obligation d'effectuer les tâches demandées
L'obligation d'obéissance hiérarchique

La protection fonctionnelle en contre-partie de l'obligation de servir
Protection étendue aux contractuels
Les fautes de service
Une protection contre des faits commis à l'encontre de l'agent
La protection fonctionnelle de l'employeur pour la faute de service
La responsabilité administrative

Les droits individuels et collectifs
Droit d'être syndiqué
Liberté d'expression dans le respect de l'obligation de réserve
Liberté d'opinion dans les limites de l'obligation de réserve
Le droit de grève

Qualification Intervenant-e-s

Spécialiste en droit de la fonction publique hospitalière

Evolution et faire une carrière dans la fph

Droit à l'avancement et à la promotion

Les outils d'évaluation

La formation professionnelle

Réforme de la loi HPST de 2009

Une gouvernance de l'hôpital remise en cause par la loi du 26 avril 2021

La direction interne d'un hôpital



Méthodes et modalités d'évaluation

Questionnaire d'auto-positionnement et recueil des attentes & besoins - Evaluation en cours de formation : exercices - Evaluation de fin de formation : exercice/QCM - Bilan individuel des compétences acquises - Questionnaire de satisfaction à chaud - Questionnaire de satisfaction à froid

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, et en fonction des besoins spécifiques, un entretien avec notre référente handicap pourra être organisé. Vous pourrez vous exprimer en toute confidentialité et liberté sur votre handicap. Merci de noter ci-dessous si vous êtes en situation de handicap.



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

De 3 à 8 Personnes